



Procès-verbal n°5

Séance extraordinaire du jeudi 16 septembre 2021 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire 10 juin 2021
3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2021 et 2022 (annexé)
4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit complémentaire de 790'000 francs pour la rénovation du collège des Tertres (annexé)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit-cadre de 370'000 francs pour les années 2021-2023 pour le réaménagement des places de jeux (annexé)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion « Pour une réflexion autour d'un chauffage à distance à La Tène » (annexé)
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'état d'avancement des travaux dans le cadre de la motion « Pour une véritable piste cyclable entre Saint-Blaise et La Tène » (annexé)
8. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la contamination bactériologique du réseau d'eau de boisson du 1^{er} au 6 juillet 2021 (annexé)
9. Rapport des commissions de fusion au Conseil général concernant le projet de fusion des communes de La Tène, Saint-Blaise, Hauterive et Enges (annexé)
10. Interpellations et questions
11. Lettres et pétitions
12. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
13. Divers

La présidente Monique Calame (ELT) ouvre la séance en remerciant le Conseil communal pour la démonstration de la balayeuse électrique (qui fait quand-même un peu de bruit) et salue les membres du Conseil général, le public et la presse.

La présidente constate que tout le monde a été correctement convoqué dans les délais impartis et passe au point 1.

1. Appel

La secrétaire **Isabelle Paroz** (PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 36 membres suivants (y.c. la présidente) :

- | | |
|--|--|
| 1. Amez-Droz Jérôme (PLRT) | 20. [Imer Ling (PLRT) [arrivée tardive]] |
| 2. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 21. Issemann Philippe (PLRT) |
| 3. Bajrami Belul (PVL) | 22. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 4. Bensimon Nathaniel (ELT) | 23. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 5. Binggeli Maurice (PSLT) | 24. Luthi Michel (ELT) |
| 6. Brönnimann Erich (suppléant ELT) | 25. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 7. Butin Tammy (PLRT) | 26. Maurissen Alain (PVL) |
| 8. Calame Monique (ELT) | 27. Mendy Vincent (Les Verts) |
| 9. Caron Simone (PSLT) | 28. Paroz Isabelle (PLRT) |
| 10. Carvalho Alvaro (Les Verts) | 29. Paviet-Salomon Bertrand (Les Verts) |
| 11. Chassot Nadia (PLRT) | 30. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 12. Clottu Edouard (suppléant Les Verts) | 31. Planas Clémence (Les Verts) |
| 13. Cortina Céline (PLRT) | 32. Remexido Teresa (Les Verts) |
| 14. Degiorgi Edith (ELT) | 33. Rotsch Michèle (PSLT) |
| 15. Ducraux Armand (ELT) | 34. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 16. Fridez Alain (suppléant PLRT) | 35. Smith Ted (PLRT) |
| 17. Glardon Philippe (suppléant PSLT) | 36. Storrer Vincent (Les Verts) |
| 18. Gomes Bruno (PVL) | 37. Vaucher Pascal (ELT) |
| 19. Gonçalves Sylvie (PLRT) | |

Excusés :

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| 1. Albert Patrick (PVL) | 6. Hug Stéphane (PLRT) |
| 2. Amez-Droz Tristan (Les Verts) | 7. Mané Corinne (suppléante PSLT) |
| 3. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 8. Muster Michel (PSLT) |
| 4. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 9. Rieder Lionel (PLRT) |
| 5. Geijo José Luis (suppléant PVL) | 10. Rubeli Pierre André (PSLT) |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 18.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), membre
Dubosson Valérie (Les Verts), vice-secrétaire
Eugster Martin (ELT), secrétaire
Hoffmann Heinz (PLRT), président
Rotsch Daniel (PSLT), vice-président

La présidente demande si quelqu'un souhaite apporter une modification à l'ordre du jour.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PLRT aimerait demander une modification de l'ordre du jour, en vertu de l'article 56 du règlement général de commune (RGC), qui stipule que « Le Conseil général ne peut délibérer et, à plus forte raison prendre des décisions valables, que sur les objets figurant à l'ordre du jour de la séance et si le cas d'urgence est admis par les deux tiers au moins des membres présents-es, il peut délibérer et statuer sur des objets présentés séance tenante par l'un-e ou l'autre de ses membres ou par le Conseil communal. »

De plus, l'article 67 du RGC stipule que « Toutefois, le cas d'urgence prévu à l'article 56 est réservé : s'il est admis, la proposition prise en considération peut être discutée séance tenante, à la suite de l'ordre du jour, et aboutir à une décision ou un arrêté du Conseil général », donc ce soir.

Si ce soir nous désirons utiliser cette possibilité de la clause d'urgence, c'est parce que nous y voyons une chance de pouvoir participer à un projet cantonal pilote, subventionné par la Confédération et le

Canton. Ce projet, c'est « MAE », acronyme de « Ma journée à l'école ». Si nous voulons participer et toucher également cette manne financière, un dossier doit être déposé par la commune auprès du Canton jusqu'au 10 décembre 2021. Le délai est court et pour pouvoir vous expliquer de quoi il s'agit en détail et pour quelles raisons nous estimons que ce serait un plus pour notre commune, c'est ce soir ou ce ne sera probablement jamais ! Nous vous remercions donc pour votre soutien et d'accepter cette modification de l'ordre du jour concernant le traitement de cette motion PLRT « MAE ».

Vincent Mendy (Les Verts), au nom des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, si l'on se réfère à l'article du RGC, l'article précise clairement que « Toutefois, si le cas d'urgence est admis par les deux tiers au moins des membres présents-es, il peut délibérer et statuer sur des objets présentés séance tenante par l'un-e ou l'autre de ses membres ou par le Conseil communal. »

En essayant de lire de plus près cet article, nous pouvons dissocier deux éléments. Tout d'abord, il faut que le cas d'urgence se présente et ensuite que les deux tiers aient voté favorablement la clause d'urgence.

En l'état, pour l'élément qui nous est présenté aujourd'hui, les motionnaires ne démontrent en aucune manière qu'il s'agit d'un cas d'urgence. Pour rappel, un cas d'urgence est le caractère d'un état de fait susceptible d'entraîner un préjudice irréparable s'il n'y est pas porté remède à bref délai.

Puissent les motionnaires nous expliquer en quoi cet élément constitue un cas d'urgence. Je vous remercie. »

Frédéric Ryser (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci pour la question. Dans le cas présent, le cas d'urgence est représenté uniquement par le fait que nous avons aujourd'hui la possibilité unique de pouvoir profiter de participer à un projet pilote financé en partie par la Confédération et le Canton. Comme je l'ai dit en introduction, ce projet pourra être déposé au niveau cantonal jusqu'au 10 décembre 2021. Cela veut dire qu'aujourd'hui, si nous ne traitons pas ce projet et si nous ne déposons pas cette motion aujourd'hui ou si le Conseil communal ne traite pas ce dossier et ne dépose pas un projet avant le 10 décembre 2021, nous n'aurons pas la possibilité de participer à ce projet pilote.

Ce projet pilote, c'est deux choses. Nous vous l'expliquerons plus tard si la modification de l'ordre du jour est acceptée. Aujourd'hui, nous pouvons vous dire que c'est un projet qui permettra de mettre en place une structure pilote au niveau de notre commune pour l'accueil des enfants durant la journée. Non seulement il y a un avantage indéniable au niveau de notre commune de pouvoir participer à ce projet, pour toucher une manne financière qui permettra de le mettre en place. D'autre part cela permettra de compléter un besoin existant au sein de notre commune en mettant en place un système de structure d'accueil durant la journée.

Voici donc les raisons pour lesquelles nous utilisons la clause d'urgence. En effet, les délais sont très courts et si notre commune ne fait rien, nous perdrons la possibilité de participer à ce projet pilote et de toucher la manne financière y relative. Merci. »

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je crois que le sujet est d'importance. Nous n'allons pas discuter toute la soirée pour savoir si c'est irréparable ou non et nous planter sur le règlement de commune. Pour moi, on peut passer au vote et c'est le vote des conseillers généraux qui déterminera si oui ou non ils estiment que cette motion vaut la peine d'être traitée aujourd'hui. Merci. »

La présidente procède au vote de la clause d'urgence, qui est acceptée par 34 voix et 1 abstention et indique que la motion sera traitée au point 10, décalant ainsi les autres points de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2021

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2021 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2021 et 2022.

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il y a lieu ici de renommer la fiduciaire qui a œuvré durant 2 ans pour la révision de nos comptes. Il s'agit de la fiduciaire Soresa SA, qui a démontré une qualité de travail plus que satisfaisante sur les 2 années où elle a déjà opéré, dans des conditions peu favorables au vu du contexte sanitaire.

Elle a aussi vu l'élaboration et la mise en place de notre système de contrôle interne et nous vous proposons, dans ce rapport, de la renommer pour 2 ans supplémentaires, ce qui représentera au total 4 ans de révisions, avant d'éventuellement procéder à un changement. Merci. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Daniel Jolidon (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière, très satisfaite de la qualité du travail de la fiduciaire, vous recommande à l'unanimité d'accepter le prolongement de ce mandat. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 6 septembre écoulé, l'Entente de La Tène a examiné la proposition du Conseil communal de prolonger le mandat de la fiduciaire Soresa SA en tant qu'organe de contrôle de notre commune pour les années 2021 et 2022.

Compte tenu du travail effectué à satisfaction sur les exercices 2019 et 2020, et des explications et recommandations du Conseil communal, l'Entente de La Tène acceptera, à l'unanimité, cette demande de reconduction de mandat. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT a été convaincu par la proposition du Conseil communal et il soutiendra la proposition. »

Maurice Binggeli (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, au vu de la qualité du rapport fourni et surtout des arguments énumérés en faveur de la reconduction du mandat d'organe de révision pour nos comptes communaux à la fiduciaire Soresa SA, le PSLT se prononce à l'unanimité en faveur de cette proposition. »

Teresa Remexido (Les Verts), au nom des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en tenant compte des arguments favorables énoncés dans le rapport du Conseil communal au Conseil général, c'est à l'unanimité que notre groupe remercie le Conseil communal pour ce rapport et accepte le projet d'arrêté avalisant la reconduction de la fiduciaire Soresa SA comme réviseur des comptes 2021 et 2022 pour notre commune. Merci. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, reconduire la fiduciaire Soresa SA pour la révision des comptes communaux 2021 et 2022 ne nous pose pas de problème et notre groupe accepte à l'unanimité la proposition du Conseil communal. »

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit complémentaire de 790'000 francs pour la rénovation du collège des Tertres

La présidente donne la parole au Conseil communal, en précisant que l'occasion a été donnée d'aller visiter le collège le 4 septembre 2021.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos anciens ont été confrontés à un défi de taille : les baby-boomers des années 70. Je peux vous en témoigner parce que je fais partie de cette génération qui a mis beaucoup à l'épreuve les institutions publiques de l'époque.

Je me souviens que j'ai passé un moment dans une classe aménagée dans un corridor de l'école. Trop d'élèves et pas assez de salles de classe ! C'est ce que nous avons vécu.

A cette époque, le collège des Tertres a été construit ; mais il a été conçu par un ingénieur et non pas par un architecte. Les caractéristiques de ce collège sont, d'une part, une construction métallique portante et, d'autre part, un aménagement et compartimentage plutôt léger. Une solution qui répondait aux défis de l'époque... mais pas aux conditions et attentes d'aujourd'hui.

Or, enseigner (pour les maîtres) et apprendre (pour les élèves) se déroule dans un environnement critique – trop chaud en été, trop froid en hiver, pas d'isolation phonique efficace entre les classes, des substances polluantes et parfois un mobilier datant de l'époque.

J'espère que la visite du collège, le 4 septembre dernier, vous aura démontré la vétusté des installations – merci d'ailleurs de votre présence et de votre intérêt.

Aujourd'hui, nous sommes appelés à rendre ce bâtiment digne d'un collège du 21^e siècle, par une rénovation complète.

Cette rénovation vise trois objectifs :

Premièrement, nous souhaitons assainir le collège sur le plan énergétique, qui est actuellement un vrai gouffre, par le remplacement des façades et des fenêtres, par le changement de la distribution du chauffage et par la pose de 195 panneaux photovoltaïques.

Je précise que l'installation photovoltaïque sera subventionnée par la Confédération, au travers du programme « Pronovo », par un montant d'environ 24'000 francs - comme indiqué dans le rapport.

Tout ceci, en respectant le cadre légal qui impose les collectivités publiques à respecter les normes Minergie.

Le deuxième objectif est l'extension des possibilités d'enseignement, avec 2 salles de classe supplémentaires, l'aménagement d'une salle de rythmique et la subdivision d'une salle de classe actuelle en deux pour y organiser des leçons de soutien.

Finalement, le 3^e objectif consiste en l'assainissement des plafonds, des sols, des locaux sanitaires et des murs, le changement des lumières et les aménagements intérieurs. Cette partie des travaux visera également à rendre le bâtiment conforme aux exigences en matière de prévention contre le feu et de protection de la santé.

Le premier projet de rénovation qui vous avait été présenté prévoyait des travaux à partir des vacances de printemps 2021, avec les préparations comme la coulée du nouveau radier vers l'entrée principale pour finir avec la pose du crépi vers les vacances d'automne. Le gros du travail était prévu pendant les 6 semaines d'été.

Or, par la suite, les discussions avec les entreprises nous ont démontré que ce planning était trop optimiste et ambitieux. Les événements comme le Covid et la problématique de l'approvisionnement de certains matériaux a amené le Conseil communal à revoir la planification du chantier, principalement pour garantir un enseignement correct aux 250 élèves présents dans le bâtiment. L'analyse du risque nous a démontré clairement, sans doute possible, qu'une planification trop serrée était trop risquée et qu'il n'est pas opportun de jouer avec le feu sur le dos de nos enfants.

Dans cet esprit, le Conseil communal a recherché à assurer provisoirement un enseignement de qualité durant les travaux, en respectant les normes en vigueur.

Je peux vous assurer que le Conseil communal a étudié plusieurs variantes – malheureusement en vain – avant de proposer ce soir la variante des Portakabin.

Le Conseil communal est conscient que le prix de 428'000 francs pour la pose et la location de Portakabin est élevé. Il représente en effet environ 8.8% du coût total ou, exprimé en frais d'écolages supplémentaires, 2.85 francs par élève latinien.

Cette somme n'est pas anodine mais, dans le contexte qui est le nôtre, elle est indispensable.

La variante Portakabin nous permet en effet d'avoir un chantier d'une durée plus courte et de garantir une meilleure sécurité dans l'enceinte du site.

En conclusion, nos anciens ont bâti un collège qui répondait aux exigences de l'époque et le Conseil communal vous invite aujourd'hui à accepter cette demande de crédit complémentaire pour répondre aux exigences de notre époque. Merci de votre attention et je suis prêt à répondre à vos questions. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le 31 août dernier pour débattre de ce rapport.

Avant toute chose, nous remercions le Conseil communal pour la qualité du rapport qui nous a été fourni ainsi que toutes les informations dont nous avons besoin. Nous sommes convaincus qu'il faut faire quelque chose. Cependant, il faut noter que les débats ont été extrêmement nourris au sein de notre commission et nous avons eu une grande dichotomie entre les personnes qui soutiennent ce projet et celles qui sont sceptiques.

Cependant, il faut noter que les points qui ont été les plus nourris concernent principalement la nouveauté liée aux Portakabin où de nombreuses questions et débats ont eu lieu afin de déterminer s'il était absolument nécessaire de devoir dépenser autant d'argent pour les mettre en place.

Le Conseil communal nous a renseignés de manière exhaustive sur ce point en indiquant qu'il n'y avait pas d'autres possibilités, même si aux yeux de certains membres de notre commission, il devait sûrement y en avoir d'autres, peut-être moins chères, à mettre en place. Cependant, nous savons pertinemment que nous parlons de la qualité de vie et de l'enseignement pour les enfants de la commune, si bien qu'il s'agit d'un point important à prendre en compte.

Un autre point important a été relevé. Il s'agit du surcoût généré par une utilisation prolongée des Portakabin au-delà de l'agenda initial, qui s'élèverait à 30'000 francs par mois.

S'agissant du point Minergie, certaines questions ont été posées par votre commission, notamment afin de connaître la différence entre les labels Minergie et Minergie ECO, dès lors que le rapport ne reflète pas les coûts supplémentaires liés à la notion « ECO », même si l'on sait qu'au niveau légal, le label Minergie sera imposé lors de la transformation de ce bâtiment.

Nous avons également eu des questions au niveau des délais et du budget, en lien avec les salles supplémentaires proposées. Les délais nous ont inquiétés, sachant qu'ils sont très courts et pourraient générer des frais supplémentaires conséquents si les délais ne devaient pas tenir et votre commission se fera un point d'honneur à suivre l'avancée des travaux et l'utilisation du budget qui nous est soumis ce soir.

Pour ce qui est de la centrale photovoltaïque, cette solution a convaincu votre commission sur le fait que dans ce cas, 70% de l'énergie produite sera utilisée et réinjectée directement dans le bâtiment, ce qui représente un taux relativement élevé et justifie que cet investissement soit réalisé.

Lors des discussions, nous avons relevé le point de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, qui impose un certain nombre de choses au niveau cantonal. Cette loi est en vigueur depuis le 31 mai 2021 et offre la possibilité, dans le cadre des travaux de réfection de bâtiments communaux, cantonaux ou de sociétés parapubliques, d'aller rechercher, par le biais du fonds cantonal de l'énergie, des subventions ou un support financier. Le Conseil communal a garanti qu'il ferait le nécessaire afin de vérifier les possibilités qui s'offrent à la commune afin de percevoir une manne financière au niveau cantonal par le biais de ce fonds. Si ces possibilités existent, nous serons informés des opportunités à la disposition de la commune pour toucher des subventions pour l'aider à la réfection de ce bâtiment.

Votre commission s'est finalement prononcée avec un préavis positif, soit 3 pour, 2 contre et 1 abstention. Je profite de l'occasion pour remercier le Conseil communal pour le travail effectué dans le cadre de ce rapport relativement complet. Merci. »

Bertrand Paviet-Salomon (Les Verts), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission de l'environnement et du développement durable a examiné la demande de crédit complémentaire pour la rénovation du collège des Tertres lors de sa séance du 30 août 2021. La commission a salué l'option choisie par la commune d'être propriétaire de la centrale photovoltaïque, une décision courageuse et exemplaire au regard de la transition énergétique. C'est également en accord avec ce que les collègues de la commission financière ont dit. Les simulations de production tablent sur une autoconsommation de 64 à 80 %, ce qui laisse prévoir un amortissement rapide de ladite centrale photovoltaïque et des économies appréciables dans les frais d'électricité du collège.

Concernant le label Minergie ECO, la commission a pris note que ce dernier engendre des frais supplémentaires qui semblent justifiés pour le Conseil communal. Une mise en garde a cependant été adressée concernant le système automatique d'ouverture des fenêtres, qui semble avoir été la source

de pannes parfois onéreuses dans d'autres bâtiments équivalents en Suisse romande. La commission attire donc l'attention du Conseil communal sur ce point, pour lequel il serait judicieux de prendre en compte les retours d'expériences similaires.

En conclusion, la commission de l'environnement et du développement durable a exprimé un préavis favorable pour cette demande de crédit complémentaire par 5 voix contre 1. »

Vincent Storrer (Les Verts), au nom de la commission des infrastructures : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission des infrastructures s'est réunie le 9 septembre 2021 afin d'examiner la demande de crédit complémentaire pour la rénovation du collège des Tertres

Le rapport nous a été présenté et expliqué.

La visite du collège ainsi que les explications et réponses à nos questions nous ont fourni les informations nécessaires pour un avis éclairé sur le sujet, tant au niveau des efforts fournis pour répondre à l'amendement du Conseil général, que s'agissant la pose des panneaux photovoltaïques, les différentes rénovations, la révision de l'organisation, les contraintes et obligations ainsi que les vaines recherches de solutions pour des locaux de remplacement « économiques » durant les travaux.

Au final et après délibérations, la commission valide à l'unanimité cette demande de crédit et remercie le Conseil communal pour son travail. Je vous remercie. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Teresa Remexido (Les Verts), au nom des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la position de notre groupe est le résultat de nos échanges lors de notre séance du 1^{er} septembre dernier mais aussi de la visite du collège organisée le 4 septembre, qui nous a permis de constater de visu l'état de délabrement des installations de cette école et l'impérieuse nécessité de sa rénovation.

Force est de constater que les retards pris pour la mise en œuvre des rénovations et les perturbations en lien avec le Covid n'améliorent certainement pas les perspectives d'éviter des renchérissements ultérieurs. Cet aspect ne fera que s'aggraver si on persévère à retarder ou étalonner les travaux. Tout ce qu'on repousse ou qu'on fractionne finira par coûter plus cher et en attendant il faut pallier les surprises qui exigent des réparations urgentes. Dans cette situation, il devient urgent d'anticiper plutôt que de remédier.

Voici quelques points parmi tant d'autres que j'aimerais relever :

- La toiture n'est plus étanche et on voit bien les marques sur lesquelles les seaux se remplissent tandis que les enfants sont obligés de mettre leurs vestes dans les salles de classe tellement il fait froid en hiver.
- L'été, il fait plus chaud dedans que dehors. Pour moi, en été, quand il n'y a pas un brin d'air pour se rafraîchir, je me dis que cela doit être insoutenable dès que le soleil tape.
- La peinture des pupitres et de différentes structures métalliques à l'intérieur du bâtiment contient du plomb... Les panneaux extérieurs contiennent de l'amiante... Au sous-sol, le local de travaux pratiques, sombre, à l'aspect glauque, sans issue de fuite à l'extérieur et avec les conduits d'évacuation des eaux usées apparents en très mauvais état m'a impressionné. Comment nos enfants peuvent-ils travailler là-dedans ?
- Les escaliers métalliques ne répondent pas aux normes ECAP. En cas d'incendie, ils risquent de se déformer, empêchant la fuite. Des solutions sont possibles avec ce projet. Qu'attendons-nous pour aller de l'avant ?

Remplir les exigences pour obtenir le certificat Minergie NE-556 (voir p. 7 du rapport) ; favoriser l'installation d'une centrale photovoltaïque ; séparer correctement les eaux usées des eaux de pluie à la sortie du bâtiment ; permettre une exploitation optimale de la lumière, la protection contre le bruit et l'assainissement de l'air à l'intérieur me semblent des enjeux environnementaux et de santé publique primordiaux dans un bâtiment communal scolaire.

Assurer de bonnes conditions d'apprentissage en sécurité, favoriser le bien-être, la santé et le confort de toutes les personnes qui fréquentent ce bâtiment est pour moi une obligation légale et morale des autorités de cette commune.

Il est dérisoire de vouloir à tout prix diminuer un budget, juste pour le diminuer en voulant par exemple, remettre l'aménagement extérieur à plus tard ou en mettant en cause la solution des Portakabin. Ceux-

ci permettent de garder l'ensemble des classes dans le périmètre de l'école pendant toute la durée des travaux, comme le préconise l'éorén.

En conclusion, le groupe des Vert-e-s est favorable à l'unanimité à l'octroi de ce crédit complémentaire et remercie le Conseil communal pour son rapport détaillé sur les différentes solutions envisagées, leurs avantages et inconvénients et également pour l'organisation de la visite du collège. Merci »

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en novembre 2020, déjà échaudés par l'inflation systématique du budget de rénovation du collège des Tertres, passant de 2.9 millions de francs en novembre 2019 à 4.5 millions de francs une année plus tard, près de 5 millions de francs aujourd'hui, les membres de la section vert/libérale ont soutenu l'amendement PLR pleinement justifié visant à réduire le budget de 10%.

La réaction du conseiller communal en charge du dossier n'a pas été tendre, je cite : « Etes-vous conscients ? Ce n'est ni intelligent ni cohérent. Je suis fâché et nous ne ferons pas l'assainissement en 2021. »

Effectivement, malgré la mise à disposition de 4 millions de francs permettant la mise en œuvre immédiate des travaux, rien n'a été fait sinon revenir vers le Conseil général avec une demande complémentaire de 20% du budget alloué !

Autant vous dire que ce n'est pas avec plaisir que nous avons analysé ce rapport qui confirme à nos yeux ce que le conseiller communal en question pense de nous.

Nous n'entrerons pas dans les détails du rapport et du projet, mais nous nous contenterons de quelques remarques en lien avec les propos tenus ci-avant.

Par exemple les panneaux solaires. On nous a démontré en novembre 2020 combien la solution proposée par le Conseil communal était intelligente, arguments avancés, des coûts de formation du personnel et de heures de suivi importantes militant en faveur de la mise en location à une entreprise tierce... des éléments que l'on ne retrouve plus aujourd'hui dans la demande de crédit complémentaire et qui opère un virage à 180 degrés en nous demandant de prendre à notre charge l'investissement et l'entretien.

Dans sa grogne contre le Conseil général, le conseiller communal nous a accusés de torpiller, je cite « 4 ans de travail, ... un projet qui est ficelé et prêt ».

Force est de constater à la lecture du rapport que ce n'était pas le cas, notamment en ce qui concerne un optimisme certain sur les dépenses et sur le planning. C'est d'ailleurs sur un planning du même acabit que l'on nous demande plus de 400'000 francs pour quelques semaines d'utilisation de Portakabin. Doit-on s'y fier ? N'y a-t-il vraiment pas d'autres solutions ?

La prise en charge par l'éorén n'est pas non plus un argument de nature à nous affranchir de la volonté de maintenir les budgets à un niveau raisonnable. En fin du compte, c'est toujours le contribuable qui paie l'addition.

Enfin, nous sommes lassés de l'argumentation habituelle pour nous forcer la main :

- on ne peut pas dire non car il s'agit de nos enfants ;
- on ne peut pas dire non car c'est urgent ;
- on ne peut pas dire non car il n'y a pas d'autre solution ;
- on ne peut pas dire non car ce serait de la défiance...

Ce projet de rénovation a une longue histoire derrière lui. Il est peut-être temps de calmer le jeu et de repenser globalement le projet. Après toutes ces années de tergiversations et ces dix derniers mois d'attente alors que le budget est disponible, quelques mois supplémentaires ne sont pas de nature à remettre en cause la globalité du projet. Pour nous, en l'état, ce projet n'est ni ficelé ni prêt.

Pour toutes ces raisons, nous préférierions que le Conseil communal retire son rapport et revienne vers nous avec un projet mis à jour.

Nous voterons donc non à l'entrée en matière et nous soutiendrons tout amendement visant à une réduction du budget à un niveau raisonnable. Merci pour votre attention. »

Ted Smith (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce rapport a provoqué beaucoup de discussions au sein du PLRT. On se rappelle, comme si c'était hier, la séance houleuse du 12 novembre 2020 lors de la demande de crédit pour le collège des Tertres. J'avoue que,

à la première lecture du présent rapport, nous avons pris connaissance de la demande du Conseil communal avec surprise et incompréhension.

« Surprise », parce qu'on nous annonce de mauvaises nouvelles seulement quelques mois après la présentation du projet au Conseil général. Ce n'est pas bien pour la confiance.

« Incompréhension », parce que le budget approuvé par le Conseil général lors de la séance de novembre 2020 ne sera pas tenu. Là aussi, mécontentement.

A la deuxième lecture, nous avons abordé le rapport sous un autre angle. En effet, nous nous sommes posé 2 questions :

1) Est-ce un bon projet ?

2) Le projet est-il bien conduit ?

Une réponse positive aux deux questions nous permet d'entrer en matière sur la demande de crédit supplémentaire.

A la première question « Est-ce un bon projet ? », nous répondons par l'affirmative. La rénovation est nécessaire et les choix proposés par le Conseil communal nous conviennent dans leur ensemble. La commune offrira aux élèves et aux enseignants un bel endroit de vie et un bel outil de travail. Une réalisation Minergie ECO offre des avantages intéressants. Il est vrai que certains membres ne sont pas favorables à tous les aspects de la domotique, tandis que d'autres sont prêts à faire le pas, mais dans l'ensemble, le projet est jugé bon par le groupe PLRT.

Le crédit supplémentaire pour la modification de l'aménagement des classes est accepté, ainsi que celui pour l'installation d'une centrale photovoltaïque qui permet une autoconsommation de 70% et qui offre une rentabilité intéressante – donc pas d'hésitation.

A la deuxième question « Le projet est-il bien conduit ? », nous répondons avec hésitation. Quels sont les éléments pour en juger :

- la réalisation du projet selon le cahier des charges ;
- le respect des délais ;
- le respect du budget.

Ici, certains éléments nous interpellent. Le planning initial s'est avéré trop ambitieux après l'adjudication des travaux principaux. Des classes provisoires doivent être organisées. Pourquoi nous en rendons-nous compte seulement quelques mois après la présentation du rapport au Conseil général ? Ce projet est-il bien conçu ou y aura-t-il d'autres surprises de cette ampleur ?

La réduction du budget d'environ 240'000 francs au lieu des 454'000 francs votés par le Conseil général, est considérable.

L'installation de Portakabin, non-prévue, à raison de 428'000 francs, est présentée comme la seule option possible. Bien que toute autre installation de classes provisoires aurait également engendré des frais ainsi que des désagréments durant 2 mois pour les élèves, le corps enseignant et les parents, nous regrettons que les économies trouvées pour contenir les coûts du projet soient vite dépensées dans cette option somme toute luxueuse.

En politique comme à l'école, on exprime notre appréciation sous forme d'un carnet de notes. Sur les deux questions que nous nous sommes posées, nous donnons un 5.5 pour le projet en tant que tel et un 4 pour la conduite du projet. Pris ensemble, le groupe PLRT procède dans sa large majorité à l'acceptation de la demande du crédit supplémentaire.

Nous demandons au Conseil communal de tenir au courant le Conseil général de l'avancement du projet, par exemple par un rapport d'information trimestriel.

Nous souhaitons plein succès au Conseil communal ainsi qu'à l'ensembles de ses partenaires et nous nous réjouissons de découvrir le résultat. Je vous remercie. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le 29 mars 2007, Jean-Michel Pauchard cite dans un article de l'Express : « ...c'est en décembre 2006 qu'un morceau de faux plafond du deuxième étage du collège des Tertres s'est effondré dans le corridor. » A cette époque, le Conseil communal ne voulait pas y remédier au coup par coup, méthode

à la fois onéreuse et sans doute peu efficace. Il voulait une étude globale qui devait répondre au standard Minergie, intégrer les aspects administratifs et être menée en coordination avec la commission scolaire et les enseignants. Le Conseil communal estimait que la collectivité avait le devoir de maintenir les infrastructures communales à niveau, particulièrement dans le domaine scolaire. En l'occurrence, il espérait que ce collège pourrait encore servir ces 35 prochaines années. Quinze ans se sont écoulés depuis cette séance.

Lors de notre séance du 12 novembre dernier concernant une demande de crédit supplémentaire pour la réfection du collège des Tertres, notre parti s'exprimait par la voix de Michel Muster en ces termes : *L'histoire nous montre que plus on attend pour réaliser les choses, plus celles-ci deviennent chères. Non pas par caprice de vouloir y ajouter tels ou tels aménagements, mais sans doute à cause de l'évolution des normes édictées et des coûts de la construction.*

Certes, nous aurions pu trouver un système d'accueil provisoire moins cher, mais d'après le rapport qui nous est soumis, ce n'est pas faute d'avoir essayé. Le collège de Saint-Blaise ou l'Espace Perrier par exemple ? C'est vrai que nous aurions peut-être dû penser au camping de La Tène.

N'avez-vous jamais dû supporter des travaux dans votre appartement ou dans votre maison ? N'avez-vous jamais ressenti les désagréments de la poussière ? Ne vous rappelez-vous pas d'avoir retapé votre demeure en habitant quelques mois dans le garage ? Aujourd'hui, il s'agit de 250 élèves, des enseignants et du personnel d'entretien.

Nous profitons de rappeler que cette situation pandémique n'était pas prévue lorsque les devis ont été établis. Dix-huit mois plus tard, on ne peut toujours pas prévoir un avenir temporel précis tant par la présence physique des intervenants que par la livraison des matériaux. Ces containers sont une bonne solution. Ils permettront de travailler sereinement dans un climat positif tout en sécurisant les possibles imprévus liés à la durée des travaux. Même si nous n'avions pas utilisé des Portakabin, nous n'aurions pas pu respecter, avec les meilleures volontés, l'économie demandée par le PLRT lors de la séance du 12 novembre dernier.

Le PSLT remercie le conseiller communal Martin Eugster et tout son staff pour leur assiduité à conduire cet assainissement. Son implication dans la visite du collège des Tertres le samedi 4 septembre a permis de se rendre compte de l'urgence des travaux. Le groupe est donc sensible à l'importance des bonnes conditions nécessaires pour l'instruction des enfants. C'est donc à l'unanimité que nous accepterons ce crédit. Merci de votre attention. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le lundi, 6 septembre, se basant sur le rapport très complet et instructif, ainsi que sur les avis des visiteurs du collège le samedi 4 septembre, les membres de l'ELT se sont rapidement forgés leur opinion.

Réaliser cette rénovation en une seule étape et non pas en quatre a certainement l'avantage de ne perturber le bon déroulement de l'enseignement qu'une fois. Mais ceci n'est pas faisable pendant la période de vacances. Le Conseil communal a donc essayé de résoudre ce problème en cherchant des locaux adéquats pour les 5 mois estimés pour les travaux.

Comme le rapport l'explique en détail : il n'y a pas de locaux adéquats sur le territoire de La Tène. Il n'y en a même pas chez les voisins.

La solution Portakabin offre l'avantage de ne pas avoir besoin de changer d'endroit et de ne pas augmenter le nombre des déplacements pendant la journée.

Les 18 mois passés nous ont appris qu'à tout moment, des mesures sanitaires, décidées par le gouvernement, peuvent provoquer des retards dans l'avancement des travaux. Dans un cas pareil, les Portakabin resteront installés aussi longtemps que nécessaire et permettront de continuer l'école sans perturbation supplémentaire.

Construit il y a 50 ans, ce collège est vétuste, contient des matériaux qui ne sont plus admis et ne répond plus aux exigences d'aujourd'hui. Il doit être rénové et nous devons assurer le bon déroulement pendant les mois des travaux.

On doit le faire, on veut le faire, nos enfants – je dis « nos enfants » parce que « nous » c'est la commune et les enfants de la commune sont nos enfants – ont le droit à une école qui fonctionne ! Alors assumons nos responsabilités.

L'ELT a donc pris en considération le rapport et a décidé à l'unanimité des membres présents de soutenir la demande de crédit complémentaire de 790'000 francs. »

Laurent Amez-Droz (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'interviens à titre personnel, dès lors que je fais partie de la minorité du groupe PLRT qui refusera ce crédit complémentaire. Il s'agit d'un vote négatif de protestation contre un aspect évoqué par le président de la commission de l'environnement et du développement durable : les moteurs électriques pour ouvrir les fenêtres. Utiliser de l'électricité pour cela alors qu'il suffit de tirer une poignée pour faire basculer une fenêtre me semble totalement démesuré. Je témoigne ici en tant que responsable des bâtiments du canton de Vaud où nous avons fait l'expérience de ces fenêtres électriques. Nous voyons, après une dizaine ou une quinzaine d'années selon les bâtiments, toutes les pannes et insatisfactions que cela génère pour le corps enseignant, le service de conciergerie et les responsables des bâtiments.

En effet, un ordinateur gère ces ouvertures. Il y a de la connexion, un software, un boîtier de commande dans la classe ainsi que le moteur électrique lui-même. Tous ces éléments, censés économiser de l'énergie, génèrent une source d'inquiétude et d'insatisfaction, principalement du corps enseignant, mais également des élèves. Imaginez que vous êtes en plein travail écrit et que l'ordinateur décide qu'il serait bien d'ouvrir les fenêtres. A ce moment-là, le moteur électrique se met en marche. A l'inverse, vous arrivez à la pause et vous souhaitez aérer la classe et l'ordinateur estime que ce n'est pas programmable ou la programmation est défectueuse, il n'est dès lors pas possible d'ouvrir les fenêtres.

Fort de toutes ces expériences, nous avons décidé, il y a deux ans, de ne plus équiper les collèges du canton de Vaud de systèmes intégrant cette domotique. Nous respectons des normes énergétiques exemplaires, sans systèmes électriques. Ce système s'impose pour un musée comme celui des Beaux-Arts qui a été construit et inauguré il y a deux ans. Toutefois, dans l'enseignement, cela crée beaucoup d'insatisfactions.

Pour toutes ces raisons, je voterai non à ce crédit. J'encourage le Conseil communal à revoir encore le projet, puisqu'on voit que la majorité va vraisemblablement l'adopter. Evitez vraiment d'offrir un cadeau empoisonné aux enseignants, aux élèves et aux futurs responsables des bâtiments dans 10 ou 15 ans. J'ai dit. On s'en souviendra et j'espère que vous pourrez encore faire changer ce projet sur cet aspect-là. Merci de votre attention. »

Tammy Butin (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les enfants sont l'avenir de notre village. Ils deviendront nos futurs professionnels, nos futurs contribuables.

En tant que politiciens, nous sommes dans le devoir de mettre en œuvre tout ce qui est en notre pouvoir pour faciliter un bon environnement pour leur scolarité. La visite organisée au collège de Marin pour nous expliquer les travaux à réaliser et pour nous apercevoir de l'état de notre école m'a fait longuement réfléchir sur le sens des priorités de nos finances dans le village. De constater des seaux placés pour récolter l'eau de chaque pluie sous les faux plafonds, des tuyaux percés à plusieurs endroits, de voir une salle pour les travaux manuels dans une cave sans vue à l'extérieur et pas sécuritaire en cas d'incendie ou d'inondation, dès lors qu'il n'y a pas d'évacuation possible, une grille empêcherait les enfants de sortir. Et j'en passe...

Nous avons été élus par le peuple, pour le peuple et même si mon expérience comme conseillère générale n'est pas longue, mon expérience comme être humain n'aurait jamais pensé voir ça dans notre beau village.

Si au lieu d'utiliser à chaque sauce les mots « dépenses » et « cher » en pensant uniquement à ce qu'on estime être bon et juste à notre ego, on utiliserait les mots « investissement », « plus-value » et on arriverait à voir les choses sous un autre angle.

Plus de 50 ans sans vraie rénovation faite, uniquement des rafistolages, et en ajoutant des travaux qui permettraient d'avoir un collège en bon état pour en tous cas les prochaines 50 années, le calcul est vite fait.

Nous participons au financement régional commun de l'éorén. Celui-ci a permis à d'autres écoles de faire toutes sortes de travaux sans qu'ils se posent mille questions sur combien cela coûte, mais pour notre village on fait trainer et en attendant ce sont les enfants qui continuent à subir les conséquences de ce regard qui ne dépasse pas le bout de notre nez.

Une équipe de professionnels s'est, depuis des nombreuses années, investie cœur et âme pour nous apporter ce projet avec un rapport qualité prix plus que réaliste et raisonnable. Certes, dans des délais ambitieux mais encourageants, dans le but d'éviter au plus les perturbations possibles pour les enfants dans cette période qui est déjà assez complexe pour eux et pour nous-mêmes.

Pensons village, pensons avenir, pensons unité. Merci pour votre écoute. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 32 voix pour et 5 voix contre.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 30 voix pour, 3 non et 2 abstentions.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup pour vos remarques et votre suivi. Merci à tous ceux qui ont pris le temps de visiter le collège et de voir dans quel état il se trouve. Nous allons de l'avant et la mise à l'enquête pour le permis de construction des Portakabin sera la prochaine étape.

A l'époque, pour moi, la note de 4 n'était pas trop mal. Merci beaucoup pour votre confiance. »

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit-cadre de 370'000 francs pour les années 2021-2023 pour le réaménagement des places de jeux

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour de ce soir est décidément dédié à l'enfance puisqu'après le collège, nous vous soumettons ce soir une demande de crédit-cadre pour le réaménagement de trois places de jeux ainsi que divers travaux d'entretien.

Cette demande de crédit-cadre est une première dans notre commune. Un crédit-cadre permet de réunir en une seule demande plusieurs objets ayant un lien commun et visant le même objectif. Les avantages sont notamment une seule demande de crédit auprès du Conseil général et une gestion souple des investissements par le Conseil communal, selon les priorités fixées. Ainsi, le montant qui vous est soumis pour ce crédit cadre a été calculé sur la base de 5 appels d'offres permettant d'avoir une vision claire des coûts des équipements mais aussi des travaux d'aménagements à prévoir.

Bien plus que de simples places de jeux, celles-ci sont des endroits où exercer sa motricité, son agilité et développer des liens sociaux sont essentiels. Ce sont également des lieux de rencontre très importants pour les personnes de tout âge. Nos places de jeux de La Ramée, de La Tène et du Parc Perrier sont vieillissantes. La plupart des équipements datent des années 80 et certaines installations ont parfois déjà dû être démontées. Elles nécessitent par conséquent une réfection complète.

Le projet de rénovation des équipements est conçu dans un souci d'exemplarité au niveau des matériaux, de leur provenance et de leur impact environnemental. Ainsi, il a été décidé de travailler avec du bois non traité et le plus local possible. Les matériaux au sol, protégeant des chutes, seront également naturels. Le matériel synthétique, ou tartan, n'a pas été retenu en raison des possibles risques de pollution mais aussi des coûts importants pour son élimination car ce sont des déchets spéciaux. C'est très naturellement que notre choix s'est porté sur les copeaux de bois, qui pourront être produits par notre service forestier avec le bois communal, comme cela est déjà le cas pour le Parcours Vita.

Au sein des commissions, quelques interrogations ont été émises quant à l'utilisation des copeaux de bois, notamment pour leurs capacités protectrices dans les zones de chute mais également par rapport aux déjections d'animaux ou de bris de verre risquant de s'y retrouver.

Dans les zones de chute, les copeaux de bois, le gravier rond ou les sols synthétiques offrent des protections similaires, comme l'indiquent des données publiées par le BPA. Ces trois types de matériaux peuvent garantir des zones de chute allant jusqu'à 3 mètres, seules les profondeurs des copeaux de bois ou graviers ou des matériaux synthétiques doivent être adaptées en fonction de la hauteur des équipements des places de jeux.

Ensuite, les copeaux de bois demandent certes plus de travail d'entretien et de vérification de leur propreté, mais les atouts environnementaux semblent bien justifier cet investissement de temps.

Notre service de voirie bénéficie d'expérience dans la gestion des copeaux de bois puisque le parc Perrier en est équipé de longue date. Un élément important est à préciser pour la place de jeux de La Ramée : la place rénovée sera située en retrait par rapport à la position actuelle de la place de jeux, c'est-à-dire qu'elle sera plus éloignée des places de pic nic et de grillades qu'actuellement, ce qui pourrait diminuer le risque que des détritiques ou débris se retrouvent dans les copeaux de bois.

Des suggestions très intéressantes ont été émises à la commission culture, sports, loisirs, tourisme et espaces publics. L'une d'elle était notamment de placer des panneaux pédagogiques traitant de l'époque celtique à la place de jeux de La Tène. Un contact a déjà été pris avec le Laténium et des panneaux éducatifs pourront probablement être posés non seulement à La Tène, mais sur les autres places de jeux, créant ainsi un fil conducteur entre toutes les places de jeux de notre commune. La suggestion d'installer un ou des bancs autour de la place de jeux de La Ramée a été accueillie avec enthousiasme et ces éléments seront intégrés au projet.

Basées sur des éléments développant l'agilité et la motricité, nos places de jeux seront conçues dans un esprit de mixité et les spécialistes réalisant les projets finaux seront rendus attentifs à cet aspect primordial. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Alain Maurissen (PVL), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, il y a quand-même des tâches qui sont plus agréables que d'autres.

Dans sa séance du 31 août, la commission financière s'est penchée sur la demande de crédit-cadre de 370'000 francs pour les années 2021-2023 pour le réaménagement des places de jeux.

Le rapport du Conseil communal est bien construit, les buts, moyens et méthodes sont décrits avec précision et nous y avons trouvé toutes les informations nécessaires à notre prise de position.

Nous félicitons la conseillère communale en charge de ce dossier pour l'excellence du travail fourni et les réponses appropriées aux questions que nous lui avons posées.

Il faut dire que nous avons trouvé vraiment peu de manques dans le rapport ; la discussion a porté sur des points de détail et a été très constructive. Nous avons été entendus sur les sujets évoqués : le planning, les dangers liés aux bouteilles cassées et autres vandalismes, les problèmes sanitaires liés à la présence d'animaux.

Nous avons particulièrement apprécié la démarche du projet crédit-cadre qui permet un étalement sur trois ans du projet, de même que l'appel d'offres à 5 sociétés garant d'un prix compétitif.

La nécessité du remplacement des installations actuelles ne faisant aucun doute, c'est donc tout naturellement à l'unanimité que la commission financière recommande l'approbation de ce rapport par le Conseil général. Merci pour votre attention. »

Bertrand Paviet-Salomon (Les Verts), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission de l'environnement et du développement durable a examiné la demande de crédit-cadre de 370'000 francs pour le réaménagement des places de jeux lors de sa séance du 30 août 2021. Les places de jeux communales sont vieillissantes, leur rénovation s'impose donc afin de proposer aux jeunes laténiennes et laténiens des équipements modernes, sûrs et sains pour développer leur motricité et leur agilité. Dans cette optique, la commission de l'environnement et du développement durable salue unanimement le caractère exemplaire du projet proposé par le Conseil communal, tant du point de vue des matériaux utilisés que de leur provenance : des engins faits dans des bois durables, avec une durée de vie de 25 ans minimum, et au sol des copeaux de bois provenant de nos forêts, qui assureront par ailleurs une excellente sécurité aux enfants. C'est donc à l'unanimité des 6 membres présents que la commission a exprimé un préavis favorable à cette demande de crédit-cadre. Je vous remercie. »

Clémence Planas (Les Verts), au nom de la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission culture, sport, loisirs, tourisme et espaces publics s'est réunie en date du 2 septembre dernier et a examiné avec intérêt la demande de crédit-cadre soumise ce soir à notre Autorité.

Mettons tout de suite fin à un suspense insoutenable : le rapport a été largement plébiscité par l'ensemble des membres de la commission qui vous recommandent donc d'accepter le crédit-cadre de 370'000 francs pour la rénovation des places de jeux de La Tène, de La Ramée et du Parc Perrier. Sur la forme, les membres de la commission ont souligné la qualité du rapport présenté. Clair, net et précis ! Sur le fond, le retrait des éléments non-conformes à la santé et la sécurité des enfants, l'installation de structures adaptées, écologiques, résistantes dans le temps, esthétiques et non-générées ont fini de nous convaincre. Certaines interrogations relatives à la question de l'hygiène liée aux copeaux de bois ont été notamment soulevées mais la conseillère communale en charge du dossier a vite fait de rassurer les membres de la commission.

Pour résumer, ces derniers sont très enthousiastes à l'idée d'offrir de nouvelles places de jeux aux petites et petits laténiennes et laténiens ainsi qu'à leurs parents et grands-parents. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Céline Cortina (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous commencerons par relever le fait qu'il s'agit de la première demande de crédit-cadre aussi loin que certains « anciens conseillers généraux » – si je peux me permettre – se souviennent, ce qui nous fait nous interroger sur la dimension financière de ce projet.

Au sein de notre groupe, la question financière suscite toujours beaucoup d'interrogations. Certains ont le sentiment de signer un chèque en blanc et nous ne pouvons pas vraiment leur donner tort. Des chiffres et des fourchettes sont mentionnés, mais il faut reconnaître que nous n'avons pas beaucoup de maîtrise ni beaucoup de détails sur les coûts. Il n'y a pas d'offres comparatives ni d'indications précises sur les postes de dépenses. Nous souhaiterions plus de détails lors d'une prochaine demande de crédit-cadre.

Dans les points positifs, les places de jeux ont besoin de ce réaménagement et le PLRT se réjouit du fait que les enfants de la commune pourront profiter des nouveaux équipements. La population s'agrandit et le besoin est en constante évolution.

Nous remercions donc le Conseil communal pour cette initiative et nous sommes persuadés que ces places de jeux feront pétiller les yeux des petits et de leurs parents.

Nous saluons aussi l'effort écologique. Ce sera la transition vers le point le plus négatif, qui aura suscité de nombreuses réactions lors de notre séance de groupe. Il se résume en quelques lettres : les copeaux. En paraphrasant Brassens, nous pourrions dire : « Les copeaux d'abord ». Les copeaux sont certes écologiques, mais des questions se posent quant à la sécurité, l'hygiène et l'entretien de ces copeaux.

Au niveau de la sécurité, les copeaux absorbent-ils une chute d'enfant autant que du tartan ?

S'agissant de l'hygiène : les excréments d'animaux, les bris de verre, mégots de cigarette ne peuvent pas être nettoyés comme sur du tartan. Sommes-nous prêts à imposer toutes ces charges au service communal ? Nous avons également reçu des informations indiquant qu'il fallait changer tous les copeaux dès qu'il y avait des bris de verre.

Nous suggérons donc au Conseil communal de réévaluer cette question, mais le PLRT se présente favorablement face à cette demande. Merci de votre attention. »

Bruno Gomes (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 13 septembre dernier, le parti Vert/libéral de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit-cadre de 370'000 francs pour les années 2021-2023 pour le réaménagement des places de jeux.

C'est avec grand plaisir que nous avons lu le rapport.

C'est la première fois qu'un rapport est présenté avec précision, qui met l'accent sur la vision, la mission et l'échéancier.

Le rapport a fourni des informations précises sur l'historique du projet et son objectif, et a suivi la bonne procédure en demandant 5 offres différentes aux fournisseurs.

Nous sommes heureux d'utiliser le matériel et les fournisseurs locaux. Le projet considère et pèse l'impact écologique si nous devons acheter du matériel de pays lointains.

Il est très explicite quant à la planification et au coût du projet. Ce que nous apprécions le plus est le fractionnement du projet sur 3 ans.

Le Conseil communal doit veiller à la qualité du matériel et à la qualité des travaux fournis.

Avec ces quelques mots, je remercie le Conseil communal d'avoir rédigé ce rapport avec un esprit appliqué et en prenant en considération tous les aspects du projet.

Le rapport nous a convaincus et avec une grande satisfaction nous acceptons le projet. Merci. »

Philippe Glardon (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le PSLT vous remercie pour ce rapport très bien formulé et nous remercions la conseillère communale.

Nous soutenons complètement ce crédit pour l'aménagement des places de jeux.

Cependant, nous recommandons au Conseil communal de vérifier si la table de ping-pong sera maintenue à La Ramée et nous avons également une petite inquiétude concernant les copeaux.

Pour le reste, tout correspond à ce qui a été dit ce soir. Merci. »

Nathaniel Bensimon (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la séance de préparation du 6 septembre, le groupe ELT a pu discuter du point 5 de l'ordre du jour.

Les membres présents ont accepté à l'unanimité la demande de crédit-cadre de 370'000 francs pour le réaménagement des différentes places de jeux de la commune. Merci pour la qualité du rapport. »

Clémence Planas (Les Verts), au nom des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour certaines et certains, c'était il n'y a pas si longtemps. Pour d'autres, ces souvenirs remontent à quelques décennies déjà. Balançoires, toboggans, bim-bam, tourniquets, nous étions tracté-e-s, secoué-e-s, centrifugé-e-s, mais nous étions heureux ! Les places de jeux sont à l'âme villageoise ce que Facebook est aux réseaux sociaux : une zone de rencontre, un lieu d'échanges, où l'on partage son goûter, son goût de l'aventure, ses rires, ses pleurs, ses bobos et du coup, ses granules d'Arnica.

Le rapport soumis à notre Autorité ce soir indique que les premières installations remontent aux années 80. A l'époque, certaines et certains d'entre nous n'étaient même pas né-e-s. D'autres portaient encore des couches. Les plus âgé-e-s faisaient la connaissance d'ET dans les salles obscures ou découvraient notamment Desireless, sa coupe de cheveux et son tube « Voyage, voyage », walkman en main et casque sur les oreilles. Ce voyage dans le temps, justement, nous fait prendre conscience que les années ont passé et qu'elles ont laissé leurs empreintes sur presque tout, y compris sur des structures qui ont fait le bonheur de deux générations de petites Laténiennes et Laténiens.

Les Vert-e-s de La Tène, lors de leur séance du 1^{er} septembre, ont été convaincu-e-s de la nécessité d'accepter ce crédit-cadre de 370'000 francs. Il permettra d'évacuer les matériaux et installations dangereuses pour leurs utilisatrices et utilisateurs et d'y installer, à la place, des structures attrayantes, amusantes, écologiques et durables. Rénover les places de jeux, c'est favoriser les activités en plein-air, tellement précieuses à l'heure où les écrans détériorent toujours plus la santé physique et mentale des plus jeunes, mais c'est aussi favoriser les rencontres entre enfants, parents et grands-parents alors même que la situation sanitaire met à mal nos précieux contacts sociaux. En conclusion, les Vert-e-s de La Tène accepteront à l'unanimité de ses membres le présent rapport.

Enfin, je terminerais cet argumentaire par une citation de l'écrivain irlandais et prix Nobel de littérature George Bernard Shaw : *Nous ne nous arrêtons pas de jouer parce que nous vieillissons, mais nous vieillissons parce que nous arrêtons de jouer.* »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion « Pour une réflexion autour d'un chauffage à distance à La Tène »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons répondu à cette motion en essayant d'apporter tous les éléments techniques nécessaires afin d'étudier une question qui n'est pas toujours facile.

Cependant, avec l'opportunité de nous relier à cette énergie fatale est quelque chose d'important et d'extraordinairement intéressant. Nous souhaitons continuer cette démarche, mais il appartient au motionnaire d'indiquer s'il est satisfait de notre réponse ou non. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le motionnaire est pleinement satisfait de la réponse, si bien que l'indice de satisfaction est excellent.

Il s'agit d'un très bon rapport et je tiens à saluer le Conseil communal pour le travail effectué et pour les contacts qui ont été pris.

Je me permets de donner un retour de la prise de température de notre groupe, où nous avons le sentiment que Léonid Brejnev, Nikita Khrouchtchev et Lénine étaient arrivés au sein du groupe PLRT étant donné que certains, dans les conclusions, auraient aimé que l'utilisation du réseau soit propriété de la commune alors que le Conseil communal propose que ce soit en mains privées, à savoir Groupe E Celsius SA. Donc c'est juste pour la petite boutade, en précisant que sur un thème de ce type, le PLRT est très collectivisé et souhaite que la distribution soit du domaine public.

Le rapport est excellent et nous nous réjouissons de la suite des travaux. Nous trouvons également très intelligent que nous nous concentrons avant tout sur les zones à forte densité. Il est clair que sans cela, nous renchéririons le prix général de raccordement CAD pour l'ensemble des personnes, ce qui n'aurait aucun sens. Merci. »

La présidente procède au vote de la prise acte du rapport, qui est acceptée à l'unanimité.

7. Rapport intermédiaire du Conseil communal au Conseil général concernant l'état d'avancement des travaux dans le cadre de la motion « Pour une véritable piste cyclable entre Saint-Blaise et La Tène »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme je n'ai pas grand-chose à dire ce soir, je vais quand-même prendre un tout petit peu la parole.

L'indice de satisfaction devra être donné par le motionnaire à l'instar de la motion précédente. Vous l'aurez lu dans le rapport, mais à titre de précision, nous en sommes à un stade intermédiaire puisque la motion déterminait une durée de 3 ans pour la réalisation de la piste cyclable.

En référence aux dispositions réglementaires, il paraissait nécessaire au Conseil communal d'établir ce rapport intermédiaire afin de donner un état de situation d'un certain nombre de mesures qui ont déjà été entreprises, qui le seront à terme et d'informer des discussions et négociations avec les différents partenaires, commune et autres intervenants dans cette question de mobilité douce. Merci. »

Laurent Amez-Droz (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'indice de satisfaction des Amez-Droz est au comble ce soir car effectivement, même si nous aurions préféré avoir une demande de crédit pour la réalisation d'une première étape, nous sommes très contents que ce dossier avance.

Vous vous souvenez avoir lu dans la presse que la commune de Saint-Blaise a accepté la même motion. Nous en avons discuté en commission avec le conseiller communal Daniel Rotsch et nous savons que des contacts sont établis, que ce dossier avance et nous sommes heureux que la sécurité des cyclistes et des élèves entre les deux collèges avance et nous nous réjouissons de la prochaine demande de crédit pour des réalisations. Merci beaucoup. »

La présidente prend acte du contenu du rapport.

8. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant la contamination bactériologique du réseau d'eau de boisson du 1^{er} au 6 juillet 2021

La présidente donne la parole Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je n'ai pas grand-chose à ajouter.

Le Conseil communal espère avoir été aussi exhaustif que possible dans le déroulement des journées qui ont marqué cette période de contamination. Je reste à disposition pour d'éventuelles questions. Merci. »

La présidente passe au vote de la prise d'acte du rapport, qui est acceptée à l'unanimité.

9. Rapport des commissions de fusion au Conseil général concernant le projet de fusion des communes de La Tène, Saint-Blaise, Hauterive et Enges

La présidente donne la parole au président de la commission de fusion.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission de fusion : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la précédente législature, les commissions de fusion (ComFUS) ont étudié la

proposition de la commune d'Enges d'envisager une fusion à quatre communes, soit La Tène, Hauterive, Saint-Blaise et Enges. Les quatre ComFUS sont rapidement arrivées à la conclusion que la proposition méritait d'être approfondie, mais qu'en était-il de la population ?

Un sondage a donc été organisé et avec un résultat de 62% d'avis favorables, les ComFUS ont été confortées dans leur avis de proposer à leur Conseils généraux respectif de lancer formellement la phase d'étude.

Au début de la législature actuelle, en pleine pandémie et avec beaucoup de nouveaux membres, les ComFUS se sont remises au travail, plus ou moins rapidement, avec pour objectif de rédiger un rapport à l'intention des Conseils généraux.

Le 6 mai 2021, la motion du PSLT demandant le rattachement de La Tène à Neuchâtel était soumise au Conseil général de La Tène. Cette OPA inamicale sur le processus de fusion ayant été nettement repoussée par 31 voix contre 6, les ComFUS ont pu reprendre sereinement, avant la pause estivale, la rédaction du rapport et du projet d'arrêté.

Lors de cette même séance de mai 2021, le Conseil communal relevait qu'il n'avait reçu aucun mandat pour étudier une quelconque fusion. L'acceptation du rapport des ComFUS, qui vous est soumis ce soir, devrait combler cette lacune.

Le rapport et l'arrêté ont été validés par les quatre ComFUS lors d'une séance plénière le 25 août dernier ici à La Tène, soit un jour seulement avant le délai pour le dépôt des documents du Conseil général de ce soir. Encore merci à l'administration et à la commission financière pour leur souplesse et leur réactivité.

Le montant total du crédit est de 38'000 francs, principalement pour le soutien du RUN. Ce montant est réparti au prorata du nombre d'habitants par commune, ce qui correspond à 18'000 francs pour La Tène.

Il faut noter que ce crédit ne couvre que la phase 1 du processus, soit la mise en place du COPIL et des groupes de travail, ainsi que la rédaction d'un rapport avec un calendrier et un budget pour les prochaines étapes.

Le rapport du COPIL et le budget associé seront également soumis aux quatre Conseils généraux, probablement au printemps prochain, avant de lancer une éventuelle étape suivante.

Si cette demande de crédit peut paraître bien modeste par rapport aux montants des deux crédits précédents, elle n'en est pas moins importante pour l'avenir de notre commune.

Rappelons que la commune résultant de cette fusion serait la quatrième commune du canton de Neuchâtel en termes de population, derrière Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Val-de-Ruz, mais devant Le Locle et Val-de-Travers. Merci de votre attention. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, après le résultat positif du sondage, après avoir passé plusieurs mois de discussions entre les commissions de fusion et entre les présidents, après l'acceptation du rapport des 4 commissions de fusion, c'est le moment de commencer à se mettre au travail, de créer le comité de pilotage et de construire ce projet de fusion, que nous suivrons avec intérêt, pas à pas.

Merci de suivre la demande de la commission de fusion et d'accepter ce crédit d'étude de 18'000 francs. Merci. »

La présidente donne la parole aux commissions.

Teresa Remexido (Les Verts), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons pris connaissance de ce rapport et pu partager nos réflexions et obtenir des réponses à certaines questions issues de l'échange qui a eu lieu.

Evaluer la possibilité ou non de récupérer une partie des données des études précédentes a été une des questions et le président de la commission de fusion a indiqué que cela sera le travail du COPIL avec le soutien du RUN. Définir le budget et établir le calendrier de la future fusion pendant cette phase préparatoire sont aussi leurs missions.

Les 6 membres présents à la séance de la commission financière du 31 août ont accepté le présent rapport et son arrêté presque à l'unanimité, comptant une abstention et aucune voix contre.

Nous espérons que les 4 communes concernées votent favorablement le crédit demandé au prorata de leur population afin que cette phase préparatoire puisse démarrer rapidement. Nous recommandons donc le vote favorable de notre assemblée à cette demande de crédit. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons largement discuté et notre groupe soutient le projet en cours ainsi que la demande de crédit pour la mise sur pied d'un comité de pilotage pour préparer le projet de fusion en question. Je vous remercie. »

Maurice Binggeli (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission de fusion, en lien avec les autres commissions de fusion des communes de la Paroisse Politique+, a effectué un travail intéressant.

Sur demande de la plus petite commune, ces commissions se sont penchées sur une solution qui devrait résoudre diverses problématiques que rencontre la commune d'Enges et également les autres communes de la Paroisse. La solution retenue serait la fusion de toutes les communes de la Paroisse, soit Hauterive, Saint-Blaise, Enges et La Tène.

La proposition de demande de crédit sur laquelle nous devons nous prononcer ce soir ne finance pas un comité de pilotage qui devra étudier et se prononcer sur la validité de cette fusion mais simplement sur : comment cette fusion doit être faite, et cela, même si ce n'est pas une solution qui apporte une réelle plus-value à la population.

Une fusion de commune doit :

- Permettre de simplifier les processus et d'acquérir des compétences professionnelles à l'interne. Cela permettrait d'éviter de devoir payer un bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO) et souvent un autre spécialiste qui contrôle le travail de ce BAMO pour toutes les actions entreprises !
- Donner les moyens aux associations et citoyens de réaliser des projets de vie, de quartier, de village qui profitent réellement aux habitants.
- Libérer du temps aux autorités exécutives pour travailler avec la population dans des projets citoyens. Actuellement, le temps passé par nos autorités exécutives est consacré à régler des tâches techniques qui pourraient être confiées à de véritables professionnels.

Seule une réelle analyse de la plus-value apportée par cette fusion en comparaison d'une solution à plus large échelle pourrait donner à la population les éléments concrets permettant un véritable choix lors d'une votation.

- De réelles économies doivent pouvoir être réalisées afin de pouvoir atteindre des objectifs bénéfiques à la population.
- Seule une entité suffisamment grande pourra les atteindre.

Le PSLT ne peut soutenir cette demande de crédit car le COPIL qui en résultera n'aura pas pour tâche de se prononcer sur un projet réfléchi, évalué et viable à long terme.

À notre avis, le travail de ce futur COPIL devrait comprendre l'étude des solutions possibles et permettre ensuite la comparaison entre une fusion élargie et celle de la Paroisse Politique+.

A futur, les citoyens et citoyennes devront pouvoir se prononcer en connaissant la globalité des solutions de fusion possibles ainsi que leur viabilité dans le futur.

Le PSLT se prononce à la majorité contre cette demande de crédit. »

Frédéric Ryser (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de la dernière réunion du groupe PLRT, nous avons traité le rapport des commissions de fusion.

Le PLRT est convaincu qu'aller de l'avant est une bonne chose, même si c'est une politique des petits pas et accueille cette demande de crédit positivement.

Il semble que La Tène aimerait mener ce projet au pas de charge alors que d'autres communes semblent montrer le besoin d'aller dans ce projet de manière plus structurée et plus dirigée.

Comme d'habitude, au moment de parler de l'addition, Muriel Robin s'invite à table pour nous indiquer comment nous allons diviser le montant de 38'000 francs par le nombre d'habitants. Il serait peut-être bien, à l'avenir, d'expliquer à nos voisins que nous sommes 4 communes dans ce projet et que dans le

futur nous pourrions éventuellement n'en être plus qu'une et qu'une répartition par 4 serait aussi une possibilité à envisager, mais il s'agit d'un détail.

Le PLRT remercie l'auteur pour son rapport et acceptera cette demande de crédit. Merci. »

Teresa Remexido (Les Verts), au nom des Verts : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les Vert-e-s se sont réunis le 1^{er} septembre et il est ressorti de nos échanges qu'il est préférable de passer par une phase intermédiaire avant d'envisager une fusion à plus grande échelle, par exemple avec Neuchâtel.

Toutefois, des questions et réflexions ont émergé :

- A combien se montera la suite du projet après cette phase préparatoire ?
- Les processus de fusion précédents se sont tous soldés par un échec. Peut-on malgré tout valoriser ces investissements en utilisant une partie des acquis des démarches en question dans ce projet de fusion PP+ ?
- Est-ce que la population concernée adhèrera au projet par la suite malgré les statistiques favorables relevées dans le rapport de MIS Trend d'avril 2020 ? Nous craignons en effet que le manque d'adhésion de la population conduise à l'échec de ce projet de fusion avec les conséquentes pertes financières.

La perspective que l'opposition des Conseils généraux des 4 communes concernés bloque le projet n'est pas très réjouissante non plus.

Ensuite, les aspects suivants nous semblent des atouts considérables pour influencer favorablement la suite du projet :

- La future commune aura plus de visibilité et de force vis-à-vis du Canton et de l'extérieur et de meilleures perspectives de développement.
- Une diminution des coûts en lien avec les synergies entre les localités notamment pour certains services et prestations n'est pas à négliger.
- Comme relevé dans le rapport des commissions de fusion, le soutien du RUN (Réseau Urbain Neuchâtelois) nous semble important de par sa connaissance du contexte local et son expérience dans l'implication dans plusieurs processus de fusion.

Le positionnement posé et clair du président de notre ComFUS ainsi que du représentant du RUN et l'implication de la majorité des personnes présentes lors de la dernière assemblée plénière des 4 ComFUS le 25 août dernier sont pour nous le gage d'une impulsion dynamique et positive favorable au bon déroulement de cette première phase.

Le groupe des Vert-e-s accepte donc à l'unanimité le projet d'arrêté et vote favorablement la demande du crédit d'étude de 18'000 francs pour la participation financière de notre commune au financement des travaux préparatoires du COPIL avec le soutien du RUN. Merci. »

Armand Ducraux (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les travaux préparatoires et la création d'un comité de pilotage s'inscrivent dans la continuité du processus pour lequel notre Autorité a déjà confirmé son intérêt le 6 mai dernier lors de la fameuse motion du PSLT.

La population sondée a également manifesté son approbation au format qui est proposé pour cette fusion.

C'est donc tout naturellement que les membres de l'ELT ont accepté à l'unanimité l'arrêté qui nous est soumis ce soir.

J'avais préparé une petite réaction en cas d'amendement. Aujourd'hui, un amendement aurait été contre-productif. Nous avons un texte unique valable pour les 4 communes et on le sent dans les discussions – je participe à cette commission de fusion –, nous avons cet esprit communautaire qui commence à émerger et chacun ne doit pas tirer la couverture à lui. C'est le début d'un processus, que nous soutenons à l'unanimité. Merci. »

Jérôme Amez-Droz (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en tant que membre de la commission, je tiens à remercier et féliciter notre président pour son engagement dans les travaux car cela représente beaucoup de temps. Il trace et cela aide beaucoup à ce que le processus avance.

Au niveau de la méthodologie, notre commune aura 3 voix au COPIL, 2 voix représentées par les conseillers communaux et une voix représentée par le président de la commission de fusion. Ils devront les 3 se mettre d'accorder pour porter une voix au sein du COPIL et ce point est extrêmement intéressant en matière de collaboration et de bonne gouvernance de ce dossier.

Suite à la dernière séance que nous avons eue avec les 4 communes, nous entendons parfois que la commune de Saint-Blaise avance moins vite et a moins d'entrain que nous sur ce dossier. A mes yeux, ce n'est pas le cas. Ses représentants sont simplement un peu plus pointilleux sur beaucoup de choses. Ils souhaiteraient des ajouts, modifier une virgule et quand on trace que l'on a envie d'avancer, que l'on est clair sur ce que l'on veut faire, changer des virgules paraît souvent superflu, à moi y compris.

Dans ce processus, je pense qu'il faut faire attention de bien les prendre avec nous et s'assurer que leur avis est bien intégré, sachant que le mariage, c'est avoir à 2 les problèmes que l'on n'aurait pas eus tout seul, comme le disait Lucky Luke dans « La fiancée de Lucky Luke » (un livre d'ailleurs très généré) et à 4, c'est un peu pareil, bien que je ne prône pas le ménage à 4, je vous rassure. Il faudra donc faire attention de prendre en considération les problèmes, les régler et trouver des solutions. Ce n'est pas seulement avec une baisse du coefficient fiscal que l'on vendra cette belle fusion, même si, à titre personnel, j'en appelle de mes vœux que l'on ait un coefficient attractif. Merci de votre attention. »

➦ Arrivée de Ling Imer. La majorité reste à 18.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 29 voix contre 7.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est acceptée par 29 voix contre 7.

10. Motion PLRT « Ma journée à l'école : MAÉ, pourquoi pas un projet pilote à La Tène ? »

La présidente donne la parole à la motionnaire.

Jérôme Amez-Droz (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vais me récuser, dès lors que mes chefs portent ce dossier. »

➦ **Jérôme Amez-Droz** quitte la salle.

Céline Cortina (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, je spécifie que la motion a été déposée le 9 septembre et aurait dû normalement être traitée lors de la séance du Conseil général du 11 novembre prochain. Si l'on prend en compte le fait que le délai de dépôt des projets auprès du Canton est fixé au 10 décembre, cela laisserait peu de temps au Conseil communal de réfléchir à la question. Cela explique donc ce qui s'est passé en début de séance.

Le Canton a annoncé cet appel à projet pilote le 1^{er} septembre et il était impossible d'entrer dans les délais légaux pour le Conseil général d'aujourd'hui.

Ce soir, vous avez déjà entendu quelque fois le mot « MAÉ ». Qu'est-ce que MAÉ ? Tout d'abord, il faut relever que le bien-être de l'enfant est au centre du projet. Ensuite, dans un deuxième temps, le projet facilite l'organisation familiale.

Je relèverai les points les plus importants de la motion, sans tous les reprendre dans leur intégralité. Le projet a été fait suite à un sondage que j'ai moi-même reçu en 2020, qui a été envoyé à toutes les familles et qui les sondait quant à leurs besoins. Les résultats ont été très favorables, ce qui montre qu'il y a un intérêt des familles dans le canton de Neuchâtel face au projet « MAÉ : Ma journée à l'école ».

Ce projet pilote sera réalisé avec le soutien financier de la Confédération et de l'Etat de Neuchâtel, et encadré par l'ACN (association des communes neuchâteloises).

Le bien-être de l'enfant est le point primordial et principal du projet. Ensuite, il a pour but de faciliter l'organisation familiale et assurer une meilleure accessibilité des parents au marché du travail. Il va sans dire que cela permettra également de renforcer l'attractivité du canton de Neuchâtel.

Les projets déposés devront proposer une mise en place progressive de repas de midi, de devoirs surveillés et d'activités extrascolaires. Durant cette phase pilote, des concepts émergeront, qui répondront aux besoins particuliers de chaque enfant. Il en ressortira également les points négatifs,

permettant d'élaborer ainsi un projet plus ou moins parfait, qui correspondra et sera adaptable au niveau cantonal.

Pourquoi La Tène ? La Tène est une commune en pleine expansion et beaucoup de familles choisissent notre commune pour s'y installer. Nous sommes par conséquent un bon candidat et ce projet permettrait de mettre en avant la commune et de la dynamiser.

Les besoins existent – peut-être parmi vous, vos voisins, vos enfants ou petits-enfants – si bien que tout le monde peut se sentir concerné, peu importe son âge ou sa situation familiale.

Aujourd'hui, les familles dont les 2 parents travaillent sont presque devenues une généralité. Permettons à ces enfants d'évoluer dans un monde scolaire avec une prise en charge globale par une seule et même entité. Ce soir, je vous demande : « Pouvons-nous participer à l'élaboration de l'école de demain ? ». Je vous remercie de votre attention. »

Yannick Butin demande une interruption de séance de 5 minutes.

A la reprise des débats, **la présidente** donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le sujet est d'actualité et nous voyons qu'il suscite un fort intérêt de votre Autorité.

En effet, nous répondons aujourd'hui à une question qui nous a été déposée cette semaine et vous avez aussi l'occasion de voter sur une motion sur le même sujet déposée la semaine dernière. Ces 2 propositions seront traitées ici conjointement.

Le Conseil communal a effectivement reçu la communication du RUN début septembre qui lance un appel à projets pilotes pour mettre en place une journée à l'école continue. Nous pensons que c'est un projet qui suit l'évolution de la société et que des solutions pour soulager les familles doivent être proposées. Les familles ont de plus en plus de mal à trouver du temps pour s'occuper de leurs enfants en dehors des heures d'école qui sont peu nombreuses en début de scolarité. Les 1H n'ont que 4 matinées d'école par semaine. Des solutions d'accueil parascolaire existent déjà sur notre territoire avec un nombre important de places disponibles mais la capacité n'est pas suffisante pour la demande qui augmente régulièrement.

Le concept de journée à l'école continue permettrait d'offrir un accompagnement de l'enfant avant et après l'école, faire les devoirs et des activités récréatives avec eux. A ce jour, des devoirs surveillés sont déjà proposés en collaboration avec l'association des parents d'élèves.

Le Conseil communal soutient sur le fond le projet et comprend son importance pour les familles. Aussi, nous pensons travailler sur ce sujet durant cette législature et nous laisser le temps de concevoir un projet fiable et de qualité.

Or, les ressources à disposition et le temps disponible pour notre administration et les conseillers communaux ne permettront pas de participer à cette phase pilote du projet. Le délai de 3 mois pour déposer notre candidature avec un concept bien défini et organisé, remplissant toutes les conditions demandées, n'est pas réalisable par notre commune. De plus, seuls 5 projets pilotes seront retenus, ce qui ne garantit pas l'accès au subventionnement pour la réalisation de cette phase pilote.

La motion ayant un délai de réponse plus long, elle pourra servir de bilan de réflexion sur le sujet et un rapport sera présenté dans 6 mois à 1 an.

Nous vous proposons donc d'étudier la mise en place progressive de solutions allant dans ce sens.

Des premiers contacts seront pris prochainement avec le RUN, la direction du centre Bas-Lac, le comité scolaire de l'éorén ainsi que l'office des structures d'accueil extrafamilial pour avoir certaines données de base à la réalisation de ce projet. Ensuite un concept sera défini et présenté dans la réponse à la motion.

Le Conseil communal espère que cette réponse va dans le sens souhaité par cette question et la motion sans toutefois pouvoir tenir les délais imposés par le Canton pour les retours de candidatures. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Maurice Binggeli (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme l'a dit le conseiller communal Yannick Butin, le projet MAÉ va dans le sens de la société actuelle. Nous

pouvons vraiment nous poser la question de savoir s'il est vraiment élaboré pour le bien-être de l'enfant. Je dirais plutôt que c'est pour le bien-être des parents. En effet, certains n'ont pas le choix. Nous pouvons nous poser la question suivante : « Dans quelle société vivons-nous ? » En se la posant, nous pouvons nous dire que nous voulons une société où les 2 parents doivent travailler. Certains doivent le faire, d'autres le font pour un avoir un certain confort à la maison. Pour ceux qui doivent travailler, peut-être que cette solution pourrait être viable. Mais voulons-nous vraiment faire des enfants pour qu'ils soient déposés 5 jours par semaine dans une garderie ou une crèche. Il s'agit d'une question philosophique.

Nous devons soutenir cette motion, car la société va dans ce sens-là, mais à mon sens, la réelle question à se poser est « Dans quelle société vivons-nous ? »

La présidente procède au vote de l'entrée en matière de la motion, qui est acceptée par 26 voix pour et 9 abstentions.

La présidente confirme que la motion est acceptée.

L'administrateur Yanick Boillod confirme que le Conseil communal a un délai de 6 mois pour établir un rapport en réponse à la motion.

🗨️ **Jérôme Amez-Droz** réintègre la salle.

11. Interpellations et questions

La présidente indique être en possession de 3 courriers contenant 6 questions adressées au Conseil communal et parvenues dans les délais impartis. Elle précise que les questions seront traitées dans leur ordre d'arrivée. Elle rappelle que tant le Conseil communal que le Conseil général peuvent demander le renvoi de la question à la prochaine séance législative et qu'en principe, les questions n'ouvrent pas de discussions, à moins que l'assemblée législative en décide autrement. Elle donne la parole à Bruno Gomes (PVL).

La cyberattaque de la commune de Rolle

Bruno Gomes (PVL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous avez tous vu dans les journaux que beaucoup de choses se sont passées à Rolle. Le Conseil communal a caché des informations, qui sont finalement sorties dans la presse.

Par conséquent, je souhaiterais savoir si notre commune est bien protégée au niveau des logiciels, hardware et connexions. Il s'agit là de déterminer comment nous sommes protégés en cas de cyberattaque. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la question posée est importante, pertinente et d'actualité. Je vais tâcher d'y répondre en termes clairs et compréhensibles, ce qui n'est pas simple vu la terminologie obscure souvent utilisée dans le domaine informatique.

Ce thème a fait l'objet d'une interpellation socialiste devant le Grand Conseil et plusieurs articles ont été publiés dans *Arcinfo* dans les éditions de fin août et début septembre.

Pour sa part, le Conseil communal n'est pas resté sans réaction et s'est notamment approché du SIEN (Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise), qui est notre prestataire informatique exclusif, pour vous communiquer les éléments de réponse suivants.

Ce que l'on sait de la cyberattaque de Rolle :

Le site internet de la commune vaudoise de Rolle a été victime d'une cyberattaque dans la nuit du 29 au 30 mai.

La nouvelle a été dévoilée le 20 juillet par un site d'information. Les pirates informatiques ont déversé leur butin sur le darknet (une sorte d'internet clandestin). Les données de plus de 5'000 habitants y ont été accessibles. Il s'agit de noms, d'adresses de courriel, de mentions de la religion et même de bulletins de notes d'enfants. Il y a même la demande d'une multinationale pour obtenir des avantages fiscaux.

A priori, Rolle a été la première commune suisse victime d'une cyberattaque.

Ce que l'on peut dire du système informatique de La Tène et de l'organisation de sa protection :

En premier lieu, comme dans les films, nous prenons la précaution de préciser que nous ne pouvons pas tout révéler, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

Ensuite, il s'agit de considérer que le réseau informatique de la commune de La Tène est complètement intégré dans celui de l'entité neuchâteloise (Etat, entités publiques et parapubliques), soit :

- l'Etat de Neuchâtel
- la Ville de La Chaux-de-Fonds
- la Ville de Neuchâtel
- les communes neuchâteloises
- les écoles neuchâteloises
- le domaine de la santé
- le service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)
- ...

et qu'à ce titre, il bénéficie du même régime de protection. Notre réseau est donc géré, entretenu et protégé par le SIEN, selon les mêmes standards et règles valables, appliqués de manière égale pour chacun des partenaires.

L'organisation, les missions, la stratégie et les prestations du SIEN sont présentés sur le site internet de l'Etat.

A noter également que le réseau informatique de la commune de La Tène ne se compose, sur place, dans les locaux laténiens, que de terminaux ; aucun serveur ne se trouve à La Tène ; toutes nos données sont stockées sur des serveurs situés physiquement dans le canton de Neuchâtel ou ailleurs en Suisse.

Quelle stratégie pour garantir la sécurité informatique des collectivités publiques neuchâteloises ?

En premier lieu, il convient de répéter que chaque solution de sécurité mise en œuvre pour l'administration cantonale neuchâteloise l'est également pour les communes neuchâteloises. Ce qui protège l'Etat protège également La Tène.

Un ensemble de mesures de sécurité techniques sont mises en œuvre avec notamment des antivirus de nouvelles générations, des pare-feu intelligents, des systèmes de prévention d'intrusion, une mise à jour des systèmes et une veille continue des alertes de sécurité en collaboration avec des partenaires de sécurité.

Le canton de Neuchâtel a été un des premiers cantons suisses à participer au Centre national pour la cyber sécurité. Des contacts étroits et réguliers sont maintenus avec le service de la Confédération afin d'être en mesure de réagir rapidement lors d'une menace avérée dirigée contre les collectivités publiques neuchâteloises.

Je poursuivrai maintenant avec quelques questions fréquentes, en espérant que les réponses vous satisferont.

Les données des clients du SIEN sont-elles stockées en Suisse ?

Oui, les données sensibles traitées par le SIEN pour le compte de ses partenaires conventionnés sont hébergées dans le canton de Neuchâtel ou en Suisse.

Le SIEN effectue-t-il une analyse du darknet pour rechercher des informations volées à ses clients ?

Oui, le SIEN le fait lors des incidents de sécurité avec l'aide de nos partenaires, le Centre national pour la cyber sécurité et les partenaires privés.

Le SIEN possède aussi un système automatique de détection par mots clés sur les sources d'informations dites ouvertes (OSINT).

Est-ce que le SIEN dispose d'une marche à suivre pour réagir face à une attaque ?

Oui, le SIEN met en œuvre une politique de gestion des incidents, qui comprend des phases de préparation, de détection et d'analyse, de confinement, d'éradication et de récupération et, in fine, les activités post incident telles que la communication aux victimes et la mise en œuvre de mesures d'amélioration suite aux leçons apprises.

Cela dit, lorsqu'une attaque est détectée, le SIEN est confronté lors de chaque événement à une situation particulière, la priorité est dans tous les cas le confinement.

Quelle est la principale mesure à mettre en œuvre aujourd'hui pour mieux sécuriser les données des citoyens ?

Au niveau du SIEN :

- améliorer la sécurité de l'accès depuis internet à la messagerie
- améliorer la gestion des incidents de sécurité, mieux détecter les précurseurs

Au niveau de la commune de La Tène (et des autres prestataires conventionnés du SIEN) :

- former régulièrement les collaborateurs à la détection des mails de phishing
- prendre conscience que l'on est le responsable du traitement des données au sens prévu par la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE) et s'assurer que les données personnelles et sensibles sont sécurisées au repos, en transit dans les solutions que l'on utilise ainsi que dans le cadre des communications avec les citoyens

Vous aurez compris qu'en sus de son importance et de son actualité, le sujet est vaste, complexe et compliqué

Et il est difficile de vous répondre rapidement, sans entrer dans un jargon informatique parfois complexe, j'espère que m'aurez suivi.

Toutefois, je tiens à vous assurer que la sécurité des données est une préoccupation majeure de l'Etat, du SIEN et de notre commune, et que – à notre niveau – nous assumons notre part de tâches et de responsabilités. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente demande si Bruno Gomes est satisfait.

Bruno Gomes répond par l'affirmative.

La présidente donne la parole à Michel Luthi (ELT).

Circulation route de la Tène

Michel Luthi (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la question posée ne date pas d'hier. Nous en discutons depuis un moment, notamment dans le cadre de la commission de circulation, des transports et des agglomérations. Ce qui m'a poussé à poser ces questions est le fait que maintenant, le long de la route de La Tène, les nouveaux habitants du quartier Kyatos arrivent et si cela continue de la sorte, nous pouvons nous attendre à recevoir d'autres questions de ce type. Il faudra prendre des mesures pour régler les problèmes de bruit et de vitesse le long de cette route, qui n'est pas la seule concernée. La rue de la Gare l'est aussi. Merci. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Heinz Hoffmann (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons dernièrement abordé ce point lors d'une séance de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération.

Le point noir est le bruit, généré par les véhicules ou autre. S'agissant des bruits des moteurs, ou plus précisément des pots d'échappement, la police neuchâteloise mène actuellement une campagne qui se terminera à fin octobre. Aujourd'hui, il y a eu 150 dénonciations dans le canton.

Cependant, il manque encore une ordonnance sur les règles de la circulation concernant le bruit et des règlements d'application pour définir, par exemple, le niveau de décibels.

La police peut utiliser des radars de bruit, mais son utilisation est uniquement préventive. Il n'est pas possible d'amender. De plus, certains moteurs ou pots d'échappement sont homologués (clapets de fermeture antibruit). Les agents ne peuvent amender que si le fautif est pris en flagrant délit.

S'agissant de la limitation de la vitesse à 40 km/h sur la rue de la Gare, la réflexion est en cours. Notre étude porte aussi sur l'éventuelle introduction de la limitation à 30 km/h sur tout le tronçon ou, depuis le restaurant, la mise en interdiction général, sauf bordiers autorisés ou résidents uniquement.

Nous espérons avoir répondu à votre question et nous vous tiendrons au courant de la suite qui sera donnée. Merci de votre attention. »

La présidente demande si Michel Luthi est satisfait.

Michel Luthi répond qu'il l'est partiellement.

La présidente donne la parole à Vincent Mendy (Les Verts).

PDE : mise à l'enquête, emplois, oppositions

Vincent Mendy (Les Verts) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce fameux PDE met notre commune au centre du canton. Cela fait pratiquement une dizaine d'années que l'élaboration de ce PDE a débuté. C'est du 18 juin au 19 juillet dernier que ce dernier a été mis à l'enquête. Nous savons tous que ces 12 derniers mois, nous avons été frappés par la pandémie. Les familles ont profité du peu de vacances et du peu de liberté qu'elles avaient pour essayer d'aller en vacances.

La principale question que nous nous sommes posée est le timing de la mise à l'enquête décidé avec les autorités cantonales et communales. Nous nous demandons comment le Conseil communal a pu approuver cette mise à l'enquête publique durant les vacances ?

Pour rappel, l'enquête publique a 7 procédures de participation qui permettent au public de s'informer sur les projets susceptibles d'apporter des nuisances sur son voisinage et de réagir si nécessaire en formulant des observations auprès de l'autorité compétente, préalablement à la décision.

En faisant la mise à l'enquête durant les vacances, cette possibilité a été implicitement enlevée à la population.

Y avait-il vraiment urgence de la part du Canton et de la commune pour ne pas décaler cette mise à l'enquête, ne serait-ce que de quelques mois, voire de quelques semaines, afin qu'elle soit déposée en dehors des vacances ?

Certes, ce qui a été fait est justifiable légalement, mais est-ce que nos autorités doivent appliquer la procédure selon laquelle « tout ce qui n'est pas interdit est permis ? »

Un autre point qui a été souvent défendu par les autorités est que le PDE est pourvoyeur d'emplois. On s'imagine clairement qu'il y a des bénéficiaires, sinon nous ne nous serions pas engagés dans ce projet. Deux projets ont déjà vu le jour au Crêt-du-Loche et à Boudry, d'où les questions qui se posent. Puisque ces deux projets ont déjà vu le jour, est-ce que le Conseil communal peut nous présenter des éléments de référence par rapport à ces deux projets ? En l'occurrence, le nombre d'emplois créés par ces pôles pour les neuchâtelois ? le nombre d'emplois créés par ces pôles pour les communes ? Il faut reconnaître s'il y a des bénéficiaires qui seront certainement appliqués ou répartis au niveau cantonal au même titre que la péréquation financière. Au niveau des nuisances, il n'y a pas de péréquation. Les nuisances sont malheureusement subies par les habitants de la commune.

La troisième question est relative à la mise à l'enquête publique. Selon les informations du Canton, il y a près de 200 oppositions. Est-ce que les élus ont la possibilité d'être informés au sujet des oppositions ? Dès lors que l'on s'oppose en Conseil public, nous partons du principe que l'opposition doit également devenir publique. Notre question est donc la suivante : « Y a-t-il des entreprises concernées par l'OPAM parmi celles qui s'opposent au projet ? » Si tel est le cas, il serait bon d'en informer la population. En dernier lieu, y a-t-il des opposants qui ont demandé la confidentialité ? Je vous remercie. »

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ces nombreuses questions ont demandé un important travail de recherche. Malgré tout, le Conseil communal peut vous apporter un certain nombre de réponses.

En préambule, je précise que depuis 2011, le pôle de développement économique du Littoral-Est est inscrit au plan directeur cantonal et a été validé par le Conseil fédéral. Lors de la révision de ce plan directeur cantonal en 2018, il a été reconduit et n'a pas soulevé d'oppositions lors de la consultation et la mise à l'enquête.

Le pôle de développement économique du Littoral-Est doit permettre au canton de Neuchâtel de renforcer son attractivité économique et résidentielle. Ce projet est approuvé par le Conseil fédéral et

constitue le troisième pôle de développement économique cantonal après ceux du Crêt-du-Loche et de Boudry.

Le plan directeur sectoriel, nommé schéma directeur pour le Littoral-Est a été adopté par le Canton le 30 novembre 2020 et par le Conseil communal le 3 décembre 2020. Il s'agit d'une vision du développement du site, qui a fait l'objet d'un accord. Son périmètre comprend le pôle de développement économique, qui a fait l'objet d'une procédure d'affectation par l'outil d'aménagement territorial cantonal, plus spécifiquement par un plan d'affectation cantonal portant l'acronyme PAC.

Pourquoi le Conseil communal a-t-il approuvé cette mise à l'enquête publique durant les vacances ? La procédure d'affectation liée au secteur s'articule autour d'un plan d'affectation cantonal dont l'instruction est de la compétence cantonale. La période de mise à l'enquête n'a donc pas dû être approuvée par le Conseil communal. La commune a collaboré à l'élaboration du schéma directeur, conjointement avec le Canton, mais n'est pas autorité de décision. Par ailleurs, le schéma directeur liant les autorités entre elles ne fait pas l'objet d'une enquête publique.

Y avait-il une urgence vitale pour le projet qui empêchait le report de la mise à l'enquête après les vacances ? Le Conseil communal n'a pas à se prononcer sur le degré d'urgence et/ou le report de la mise à l'enquête pour l'une ou l'autre raison. Le Conseil communal constate néanmoins que durant cette période, près de 200 oppositions ont pu être formulées.

Cette pratique n'est pas interdite, mais comme représentant de la commune, le Conseil communal doit-il suivre le principe de « tout ce qui n'est pas interdit est permis » ? Cette question est hors de propos et reflète un point de vue sur lequel le Conseil communal ne se prononcera pas.

Au point B « PDE : pourvoyeur d'emplois pour la commune de La Tène », 3 questions cherchent à déterminer le nombre d'emplois qui sont ou ont été créés par les pôles pour les neuchâtelois, en particulier pour les communes de Boudry et de La Chaux-de-Fonds. Comprenez bien qu'il est extrêmement complexe d'apporter une réponse à cette question, dans la mesure où une statistique de cet ordre se fait à un instant T. Il s'agit de déterminer à quel moment les emplois ont été créés et quelle a été l'évolution dans le temps, si bien qu'il est compliqué d'apporter des éléments précis.

Par contre, ce que l'on peut dire, c'est que sur les 85'130 emplois (EPT, selon statistique 2017), la dernière statistique de pendularité (2017) indique que la part des actifs indigènes (domiciliés et travaillant dans le canton) est de 72% contre 14% issue des cantons voisins et la même proportion provenant de l'étranger. A l'échelle de la région, soit du Littoral, 67% des actifs travaillent dans cette même région. En ce qui concerne la région des Montagnes neuchâtelois, 73% des actifs travaillent et habitent dans la région.

Sur la base de ces chiffres, force est de constater que le tissu économique neuchâtelois emploie environ $\frac{3}{4}$ de neuchâtelois.

Au point C « PDE : rendu public des oppositions », 3 questions ont été posées. Est-ce que le Conseil communal peut mettre à disposition des élus les oppositions à l'enquête publique conformément à l'art. 2 CPDT-JUNE (Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel). La réponse qui peut être donnée est la suivante. La loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA) s'applique au traitement des oppositions. En effet, l'article 69 al. 2 de la convention intercantonale relative à la protection des données et la transparence mentionne que l'accès aux documents officiels ayant trait aux procédures et arbitrages pendants est régi par les dispositions de la procédure, en l'occurrence la LPJA.

Actuellement le Canton procède à la lecture des oppositions et à l'identification des parties. A ce stade, la commune n'a pas encore été sollicitée, n'a pour l'instant pas la qualité de partie et pour l'instant, n'a pas accès aux oppositions.

Pour les 2 prochaines questions, je lis les questions, sachant qu'elles ont la même réponse. Y a-t-il des entreprises concernées par l'OPAM parmi celles qui ont déposé leur opposition à l'encontre du projet ? Y aurait-il des opposants qui ont demandé la confidentialité ? La réponse à ces deux questions est la suivante. A l'heure de la rédaction de cette réponse et au stade du traitement des oppositions par les instances cantonales compétentes, le Conseil communal n'est pas en mesure de répondre à ces questions. »

La présidente demande si les déposants des questions sont satisfaits.

Vincent Mendy répond par l'affirmative.

12. Lettres et pétitions

Néant.

13. Communications du

a. Conseil communal

Yannick Butin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous informe que le transport scolaire a été débuté depuis la rentrée du 16 août dernier, conformément à votre acceptation de la demande de crédit de 30'000 francs au mois de juin.

Un service de car a été mis en place 3 fois par jour, sauf le mercredi, pour les débuts des cours à 9h15 et les fins de cours à 11h10, ainsi que pour les débuts de cours à 13h45.

A ce jour, la fréquentation pour les débuts de cours à 9h15 est de l'ordre de 5 à 10 élèves par jour. Pour l'horaire de 11h10, ce sont environ 5 à 10 élèves par jour et l'horaire de 13h45 est fréquenté par 15 à 20 élèves par jour.

Depuis le début de cette semaine, 4 courses ont été supprimées, dès lors qu'elles correspondent à des horaires où il n'y a pas d'élèves. Il s'agit des courses relatives au début des cours à 9h15, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. La course du mercredi a été conservée.

Le transport scolaire conservera cette configuration jusqu'à fin décembre 2021. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous abordons le début d'une vaste campagne d'arborisation de la commune, sur la base d'un plan élaboré et qui comprend plusieurs sites. Nous commencerons par les Cheneviers (ruelle longeant Préfargier, au sud du quartier du Closel), avec la plantation d'une vingtaine d'arbres ainsi que la mise en place de bancs.

La plantation d'une douzaine d'arbres interviendra au collège des Tertres, d'une part pour remplacer un certain nombre de ceux qui ont dû être abattus et d'autre part pour augmenter l'arborisation du collège. Merci. »

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous rends attentifs au fait que nous avons remplacé l'éclairage public du Vieux Collège par des beamer LED pointés sur la façade. Nous avons une réduction de diffusion de la lumière nette. Merci. »

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, quelques mots sur l'avenir du camping : suite à l'appel d'offre à investisseurs pour le camping, 5 dossiers ont été déposés au terme du délai de dépôt le 14 juillet. Ces dossiers ont été soigneusement examinés et tous les candidats ont déjà pu être auditionnés lors d'une première série d'auditions, un deuxième tour d'auditions est déjà planifié. Les candidats seront finalement évalués et sélectionnés sur la base de critères préalablement fixés. Tout le processus est accompagné par une juriste spécialisée en marchés publics, soit depuis l'appel d'offres, puis les auditions, les évaluations et les démarches à venir. Des délais serrés ont été prévus, et si ceux-ci sont tenus, nous pourrions être en mesure de vous présenter une demande d'octroi de DDP à la séance du Conseil général de décembre. Merci. »

b. bureau du Conseil général

La présidente : « Mesdames, Messieurs, nous avons reçu deux démissions. Il s'agit de Michèle Rotsch (PSLT) et Michel Muster (PSLT). Je vous informe qu'ils seront remplacés au Législatif par les deux suppléants de leur liste, soit Philippe Glardon et Corinne Mané, ceci dès le 1^{er} janvier 2022.

S'agissant de leur remplacement au sein des commissions, ceux-ci seront portés à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 16 décembre 2021. Il s'agit, pour Michèle Rotsch, de la commission de fusion et de la commission de l'intégration. Pour Michel Muster, il s'agit de la commission règlementaire et de la commission du feu et de la salubrité publique ainsi que de la représentation auprès de TransN SA. »

14. Divers

Daniel Jolidon (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je vous rappelle que le 26 septembre 2021, le club de pétanque de La Tène organise son traditionnel tournoi des sociétés locales où le Conseil communal et le Conseil général sont invités. Si vous-mêmes ou vos clubs s'intéressent, il y a encore la possibilité de vous inscrire jusqu'au 18 septembre prochain, sur le site du CPME ou directement à la buvette de la pétanque. Le tournoi débute à 9h30 et les inscriptions sont prises sur place à partir de 9h00. Merci d'y faire un bon accueil. C'est une manifestation qui peut vous faire sortir de la saison du Covid. »

Denis Perrinjaquet (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, mes félicitations et mes remerciements à la conseillère communale Valérie Dubosson. Nous avons eu les pieds dans l'eau tout l'été et quand l'eau s'est gentiment écoulee dans le Rhin, nous avons pu profiter, ces derniers jours, d'un ponton de La Ramée rafraîchi et renforcé. Bravo. Allez vous baigner, c'est magnifique. »

Michel Luthi (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en quatrième vitesse parce qu'il est l'heure, après une séance très sérieuse, comme d'habitude, je souhaiterais terminer par une petite histoire sympathique, qui démontre comment nous pouvons nous rendre utiles.

Cela s'est passé ici, lors de la dernière réception des nouveaux habitants, à laquelle j'ai participé. Un citoyen s'est approché de moi avec un grand sourire et m'a tendu la main en me disant : « Ah, Monsieur Luthi, qu'est-ce que je suis heureux de vous voir. Enfin je vais pouvoir vous remercier. »

Ouh la, me dis-je, quésaco ? Remercier un politicien ? C'est louche. En discutant avec ce monsieur, je lui demande pourquoi il me remercie. Il me répond : « Ah, mais c'est grâce à vous qu'on est devenus suisses. » Il a bien dit grâce, pas à cause. Je lui ai demandé quand c'était et il me répond : « En 2004. » J'ai dit : « Ouh la, effectivement, en 2004, j'étais président de la commission des naturalisations. Il me dit : « Depuis tout ce temps, j'aurais toujours voulu vous remercier, mais je n'osais pas vous aborder dans la rue ». Sur ce arrive Madame, aussi souriante qui me dit : « Enfin nous pouvons vous voir, discuter avec vous et vous remercier. En tout cas je n'oublierai jamais cette séance. Je n'oublierai jamais ça de toute ma vie. » Je lui demande pourquoi. Elle me répond : « Vous nous avez fait rentrer dans la salle, vous nous avez fait nous asseoir à cette grande table. Il y avait déjà du monde. Nous ne savions pas trop ce qui nous attendait et nous étions là avec nos deux filles. Et puis, vous nous avez dit : « Mesdames, Messieurs, nous avons 50 questions à vous poser. » »

Je leur aurais dit : « Nous allons tout de suite commencer par la 49^{ème}. Où habitez-vous ? » Réponse : rue Paul-Vouga. La 50^{ème} était : « Qui est Paul Vouga ? » Ils ont aussi répondu à cette question et c'est comme ça que Madame m'a dit : « Et bien c'est comme ça qu'en 2 questions nous sommes devenus suisses. Alors encore merci beaucoup ! »

Cela démontre qu'en 5 minutes de discussion, il est possible d'effacer pratiquement 17 années de frustration et de regrets. De cette façon, ces personnes sont maintenant soulagées et vont enfin pouvoir vivre heureuses à Marin. Encore bienvenue ! »

Teresa Remexido (Les Verts) : « C'était moi. »

Michel Luthi (ELT) : « Et votre mari. »

👏 Applaudissements.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** lève la séance à 22h55.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

La secrétaire,

M. Calame

I. Paroz